

**MICEM/8/2002**

**ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

**Mme Ndioro Ndiaye**

**à la Quatre-vingt-quatrième session du Conseil**

**2-4 décembre 2002**

**Genève**

## QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION DU CONSEIL

2-4 décembre 2002  
Genève

MICEM/8/2002  
Page 1

### ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Mesdames, Messieurs, distingués délégués,

1. Le Conseil de l'OIM est toujours un moment privilégié d'échanges entre Etats membres, comme de dialogue avec l'Administration, et je suis très heureuse de votre présence pour les trois jours qui viennent et des contacts qu'ils me permettront d'avoir avec vous.
2. Le Directeur général vient d'évoquer devant vous trois enjeux essentiels pour l'activité et le devenir de l'Organisation. J'adhère évidemment très largement à ce qui a été dit, et n'y reviendrai donc pas. Je souhaite simplement vous faire part à mon tour de quelques réflexions liées à mes observations durant l'année écoulée.
3. **Je voudrais tout d'abord relever un paradoxe:** alors que les migrations occupent une place centrale dans les préoccupations de nombreux Etats, elles ne font qu'exceptionnellement l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour lors des débats internationaux portant sur la mondialisation et ses effets. Il me semble que le devoir de l'OIM est de faire partager le plus largement possible l'idée selon laquelle les migrations bien gérées peuvent être bénéfiques pour la communauté internationale et ne sauraient être approchées sous le seul angle des difficultés qu'elles impliquent.
4. Il est clair, en effet, que **la circulation des êtres humains est un fait fondamental dans notre monde globalisé**, et doit faire l'objet d'une réflexion fondée sur l'intérêt commun. Les pays développés ne peuvent attirer sur leur sol des migrants qualifiés dans les secteurs déficitaires de leurs économies sans avoir pleinement conscience des problèmes que ces départs entraînent pour les pays en développement. A l'inverse, les pays touchés par cet exode n'ont pas toujours pris les mesures internes nécessaires à un véritable développement. Les Nations Unies attireraient déjà l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'envisager les deux facettes du problème en 1968, mais on a le sentiment que rien n'a vraiment progressé depuis cette période.
5. Le Consensus de Monterrey, pourtant largement axé sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre plus efficace l'aide au développement, ne mentionne pas les migrations, alors que **les transferts de fonds des migrants** vers leur pays d'origine représentent des sommes considérables, supérieures pour certains pays au montant de l'aide publique. Leur valorisation, dans le cadre d'un dispositif incitatif et sécurisant, pourrait constituer un formidable levier de développement, associé aux investissements étrangers directs et aux concours financiers extérieurs. C'est le message que nous avons fait passer aux participants à la Conférence, ainsi que dans l'ensemble des entretiens bilatéraux qui ont été conduits à cette occasion.

6. Un peu plus tard, lors de la Conférence annuelle de la Banque Mondiale sur l'économie du développement comme dans le cadre de l'ECOSOC, l'OIM a porté de manière claire l'idée selon laquelle **les migrations ne peuvent être laissées en marge des analyses portant sur la performance économique des différents pays ou sur le développement social**. Ce message a été partagé non seulement avec les représentants des pays membres de ces deux institutions, mais également avec les autres Organisations internationales, et j'y reviendrai à propos des partenariats que l'OIM pourrait développer.

7. Ce **cheminement institutionnel** s'est poursuivi lors du dernier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ACP à Nadi, aux Îles Fidji. La Déclaration finale mentionne, en quatre paragraphes qui ont fait l'objet d'intenses discussions, les préoccupations de l'ensemble de ces pays, face aux mesures prises par la plupart des pays développés, et notamment les pays de l'Union Européenne, en matière de gestion migratoire. C'est la première fois que ces aspects sont abordés de manière aussi claire à ce niveau, en liaison étroite avec les questions relatives au renforcement des capacités et la nécessité d'appui spécifique aux secteurs sociaux.

8. Enfin, lors du Sommet Mondial sur le Développement durable, l'OIM a pu présenter son analyse des liens entre migrations et développement durable, en rappelant la nécessité d'une approche endogène qui mobiliserait la communauté nationale de chaque pays, y compris les membres de la diaspora, en préservant la double référence qui les caractérise.

9. Je voudrais insister devant vous sur la nécessité de prendre en compte ce type de lien, car **les enjeux migratoires sont transversaux et universels**. C'est d'ailleurs sans doute une des raisons du questionnement évoqué par le Directeur général. La problématique genre et, sur un autre plan, les questions environnementales se sont progressivement imposées dans l'ensemble des approches de coopération au développement, malgré les difficultés initiales, et font désormais l'objet d'une attention spécifique dans les programmes opérationnels. C'est dans cette direction que devraient tendre nos efforts communs, afin que les migrations soient prises en compte de manière systématique et coordonnée.

10. **Une approche équilibrée se doit d'être à la fois vigilante et humaine**, et d'intégrer l'ensemble des paramètres complexes qui caractérisent les faits migratoires.

11. Cela m'amène au second point que je souhaitais aborder devant vous: **les flux de capital humain ont un impact considérable sur les perspectives de développement**. La plupart des pays pensent qu'une meilleure gestion de ces flux est essentielle à l'amélioration des performances macro-économiques aux différents niveaux: national, régional et international. On sait que les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine souffrent davantage des conséquences des flux de capital humain que les pays industrialisés.

12. Le défi commun à relever consiste à trouver une méthode holistique et intégrée de gestion des ressources humaines: **que faire pour assurer une meilleure rétention des professionnels qualifiés dans leur propre pays?**

13. Que faire pour que les pays d'origine comme les pays d'accueil bénéficient des compétences des professionnels qualifiés des diasporas, tant sur le plan quantitatif que qualitatif?

14. Comment associer davantage les diasporas au processus de développement de leurs pays?
15. Sans doute améliorer les systèmes salariaux, les conditions de travail, et leur réglementation tout en reconnaissant le rôle et la contribution spécifique des professionnels qualifiés en tant qu'acteurs dans le développement socio-économique.
16. Une coopération internationale plus efficace nécessite un mouvement de capital des pays industrialisés vers les pays en développement. Le besoin de trouver **un équilibre entre les demandes de flux de capital humain** de l'Afrique, d'Asie et de l'Amérique latine vers les pays riches **et les investissements directs étrangers** s'impose.
17. Les migrants qualifiés sont en effet en mesure d'appuyer le développement de leur pays d'origine en **transférant leurs compétences** (par des formules n'impliquant pas la renonciation à leurs droits acquis), et il serait paradoxal que les pays développés ne participent pas à des programmes de cette nature, car **le déséquilibre entre les conditions salariales et sociales qu'ils sont en mesure d'offrir aux élites et les réalités des pays en développement ou en transition est largement à l'origine des mouvements migratoires pour ces catégories de personnes.**
18. L'exode des cerveaux trouve son fondement essentiel dans ce déséquilibre, et l'on ne peut à la fois, comme je l'ai dit tout à l'heure, imputer à charge aux pays en développement leurs difficultés à décoller et une mauvaise gouvernance, tout en attirant sciemment les meilleurs éléments par des incitations statutaires et financières.
19. Plus d'élan devrait être donné, avec l'appui des institutions de développement, aux stratégies nationales et régionales relatives à la réduction de la pauvreté et à la prévention des conflits, afin d'offrir des mesures réellement incitatives aux professionnels qualifiés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour leur retour et leur intégration dans leur pays d'origine juste après la fin de leurs études dans les pays industrialisés. De telles mesures permettraient d'assurer la stabilité macro-économique et la réduction des risques dans les investissements grâce à une meilleure gestion économique.
20. Jusque-là, **la tendance a été de dissocier le capital humain des tendances globales des flux de ressources.** Malheureusement, le débat général est axé sur la fuite des capitaux plutôt que sur les flux de capital humain des pays non-industrialisés vers les pays industrialisés, et c'est sans doute là que le rôle de l'OIM est fondamental, en termes d'information et de débats avec les instances concernées.
21. Cela me conduit vers le troisième élément de mon exposé, à savoir **les partenariats** avec l'ensemble des instances concernées par ce problème. Bien entendu, l'OIM travaille déjà en étroite relation avec un certain nombre de partenaires naturels sur le terrain. Faute de pouvoir les citer tous, je voudrais néanmoins mentionner les Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, et le Bureau International du Travail, avec lesquels nous avons des concertations régulières, comme le Directeur général vous en a tenus informés.

22. Le travail de nombreuses ONG force également le respect, et nous devons certainement poursuivre et intensifier, dans le respect de nos identités réciproques, la collaboration que nous avons initiée avec de nombreux représentants des sociétés civiles. En tant qu'Organisation intergouvernementale, nous devons veiller à ce que notre action reflète les lignes générales définies par notre Conseil, mais nous avons tout à gagner à installer une structure de concertation régulière avec les ONG intervenant dans le secteur.

23. Cela permettra une information réciproque, ainsi que la résolution par le dialogue des éventuels différends. Nous souhaitons en effet éviter que se reproduisent les déprédations dont certains de nos bureaux ont été la cible ces dernières semaines de la part des groupes qui privilégient d'autres modes d'action. Cet aspect de notre stratégie d'ouverture vers l'extérieur me semble très important pour les mois qui viennent.

24. Nous avons également développé les dialogues régionaux, dont l'importance apparaît clairement en matière de régulation d'information et d'échanges de praxis, mais en nous appuyant sur des structures existantes.

25. Je ne reviendrai pas sur ces processus, déjà mentionnés, si ce n'est pour signaler l'intérêt de disposer d'un espace de concertation non contraignant lorsqu'une crise grave touche une région, comme c'est aujourd'hui le cas en Afrique de l'Ouest. La possibilité de dialogue existe, et j'en veux pour preuve la participation de cadres de haut niveau venus de l'ensemble des pays de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest au premier atelier conjoint organisé conjointement par l'OIM et la CEDEAO.

26. Cet échelon régional est très important, et nous travaillons à le renforcer dans l'ensemble des démarches et des programmes qui sont les nôtres. C'est ainsi qu'entre autre, un accord cadre est désormais prêt pour signature avec l'Organisation de la Conférence Islamique, ou encore avec la CEN-SAD (Communauté des Etats Sahélo-Sahariens).

27. Le fait de disposer de ces instruments renforce nos possibilités d'action et crédibilise notre démarche, notamment dans des régions où nous ne sommes pas encore très connus, si ce n'est par le biais de nos activités "historiques". Il s'agit d'abord d'être cohérents avec nous-mêmes et de rechercher, dans l'exercice de notre mandat, la plus grande adhésion possible aux lignes de force qui nous ont été définies par nos Etats membres, et dont l'action concertée et les échanges d'informations et de pratiques constituent des constantes.

28. Nous avons également besoin de travailler avec des interlocuteurs techniques crédibles, et **d'intégrer notre logique dans des plans d'action plus globaux**. C'est la raison d'être, à titre d'exemple, de notre partenariat avec la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), ou encore avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), qui nous apportent leur expertise dans le cadre de projets conjoints. Nous souhaitons également prendre notre part dans les processus continentaux comme le NEPAD ou régionaux comme le MERCOSUR et l'ASEAN, compte tenu de l'importance des mouvements migratoires dans les économies d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique.

29. Je crois beaucoup, pour ma part, à **la mise en commun des compétences et au respect des mandats de chaque intervenant**. Ainsi les Ministres de la Santé réunis à Harare viennent-ils de confier à l'OMS et à l'OIM le soin de concevoir et de mettre à leur disposition un recensement aussi précis que possible des personnels de santé qualifiés exerçant soit dans un autre pays de la région, soit dans un pays développé. Il est clair que l'OMS a la responsabilité du pilotage de ce travail, dont le produit fini est clairement destiné à susciter de meilleures performances des politiques de santé publique dans cette région, mais l'OIM apporte son expertise en matière d'approche de la diaspora et de collecte de ce type de données auprès des migrants concernés.

30. Plus ces partenariats, dont je n'ai cité que quelques exemples, seront efficaces et reconnus, plus l'OIM gagnera en crédibilité dans le cadre de la politique de diversification raisonnée qu'elle a entreprise depuis quelques années.

31. Je terminerai en rappelant la nécessité absolue d'une collaboration et d'un dialogue de tous les instants avec nos Etats membres, qu'il s'agisse de questions d'ordre institutionnel comme l'avenir de l'Organisation, ou plus opérationnelles comme la conception de programmes d'intervention dans nos domaines de compétences.

32. **Seule une appropriation par les instances politiques nationales et les structures techniques ou administratives concernées peut garantir une exécution satisfaisante des différents projets**. Il est arrivé, par le passé, que les échanges d'informations soient insuffisants et que cela débouche sur un malentendu. C'est en particulier le cas lorsque des impératifs budgétaires découlant d'un financement insuffisant ou tardif obligent à envisager des mesures pouvant aller jusqu'à la suspension d'activités, voire la fermeture d'un bureau national.

33. Le récent débat lors du Sous comité du budget et des finances (SCBF) a bien montré les difficultés liées aux décisions prises en matière de budget, et la nature « projectisée » de la plupart des postes sur le terrain rend ces ajustements inévitables en certaines circonstances. Mon sentiment profond est que la fermeture d'un bureau, si elle peut relever de contraintes de nature financière, a des implications qui les dépassent de loin et je plaiderais pour l'examen, en liaison avec le pays concerné, de **solutions d'attente** visant à éviter cette extrémité, toujours dommageable pour les collaborations futures.

34. Il est en effet évident que les financements de la Communauté internationale sont plus faciles à mobiliser lorsqu'il s'agit de situations d'urgence que quand il est question d'appuyer un processus de développement inscrit dans la durée, compte tenu à la fois des récurrences financières prévisibles et du différé nécessaire des mesures d'impact. C'est là tout le mérite de l'équipe qui travaille sur le volet "migrations et développement" de l'action de l'OIM, et dont je tiens à saluer ici les efforts.

35. L'OIM s'est résolument engagée sur la voie du **renforcement de ses capacités de conseil et d'expertise auprès des Etats membres**, et je pense qu'il est important de démontrer notre volonté d'être présents aux côtés des pays en développement et en transition.

36. **La pérennisation du fonds 1035 va dans ce sens**, et je me réjouis de l'attention que lui portent la plupart d'entre vous. En associant plus étroitement encore les pays concernés à la définition dès l'origine ainsi qu'au processus de validation des projets retenus, je suis convaincue que nous irons dans le sens que vous souhaitez, et je voudrais suggérer que nous nous penchions aussi sur les limites de financement actuellement définies, dont je pense qu'elles sont sans doute trop étroites, rapportées aux priorités des Etats.

37. Tout cela sera examiné lors de l'évaluation sur le principe de laquelle nous nous sommes mis d'accord lors de nos rencontres antérieures et qui doit avoir lieu en 2003 après deux années de mise en œuvre.

38. La solidarité que démontre au quotidien l'existence de ce fonds m'oblige aussi à rappeler la **nécessité** pour nos Etats membres de s'acquitter de leurs contributions assignées, qui en constituent également un élément clé. Il s'agit cependant, dans le cadre de cette obligation intangible, de trouver des solutions aussi adaptées que possible à la situation des pays qui accusent un certain retard dans leurs paiements.

39. La préoccupation de saine gestion de l'Organisation n'est pas incompatible avec l'examen responsable des options envisageables, et ne doit pas conduire à une logique qui lierait l'adhésion à la prospérité économique, sous peine de limiter considérablement la vocation universelle de l'OIM.

40. Pour conclure, je voudrais souligner le sentiment profond que j'ai d'œuvrer, à côté du Directeur général et en liaison avec les différents services de l'OIM, à l'évolution de cette Organisation, et au renforcement de sa crédibilité internationale dans ses domaines d'intervention. Sans doute avons-nous encore du chemin à parcourir, notamment en matière de communication externe, mais nous y travaillons aussi avec vous.